

Plan May'Aînés 2 – Développement de l'habitat séniors



Département de la Mayenne

Stéphane ZANCANARO

Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation
territoriale – Service Habitat

Maison de l'Habitat – 19 rue de l'Ancien Evêché

53 014 LAVAL Cedex

Tel : 02 43 59 96 57

stephane.zancanaro@lamayenne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de répondre aux attentes nouvelles de la population âgée et face au vieillissement de la population, le Conseil départemental de la Mayenne a lancé en 2019 un plan ambitieux de 12 mesures intitulé « May'Aînés ». Fort du succès de ce premier plan, une deuxième version, plus ambitieuse, a vu le jour pour la période 2024 – 2028. Cette dernière, forte de 20 mesures et d'un budget de 59 millions d'euros sur 5 ans, propose d'accompagner les porteurs privés dans la mise en place de projets innovants d'habitat alternatif sénior.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Mayenne.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de l'aide financière de 6 000 € par logement sont les acteurs privés et associatifs.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Le projet doit répondre aux besoins des territoires
- Les critères d'accessibilité au logement devront être précisés
- Respect des normes en vigueur liées à ce type d'accueil
- Les établissements médico-sociaux et les résidences services ou séniors ne sont pas éligibles à cette mesure.
- Sur les 6000 € de subvention, 2 000 € devront être destinés à de la domotique au sein du logement (plinthes lumineuses, dispositif anti-chutes...)

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

6 000 € par logement

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

2024 : 180 000 €

